

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M PEUCHERET Alain, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : M. PEUCHERET Alain, M. LUISE Dominique, Mme RICHE Céline, M. BERTIN Michel, Mme BAGATTIN Mélanie, M. GODOT Dominique, Mme LANOUX Claudie, M. LAGOGUEY Janick, Mme LEPAGE Evelyne, M. BONENFANT Hervé, M. PARMENTIER Bruno, M. PEREIRA Patrick, M. MOLINET Yannick, Mme KNAUF Ingrid formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme QUESNEL Chantal pouvoir à M LAGOGUEY Janick, Mme MILLOT Marie-Laure, M. ROYER Stéphane pouvoir à M. BERTIN Michel, Mme VAILLOT Isabelle pouvoir à M LUISE Dominique, Mme LUCAS Emilie pouvoir à Mme BAGATTIN Mélanie.

Absents : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme KNAUF Ingrid a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Approbation compte-rendu du 21 février 2017 : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – APPROBATION :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de 2016. Le compte administratif ayant fait l'objet d'une explication approfondie lors de la commission de finances du 27 Mars 2017, il rappelle les montants des prévisions et des réalisations de l'exercice 2016 par section, par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles.

Il quitte ensuite la séance, laissant la présidence à M Dominique LUISE, 1^{er} adjoint, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer, ne prenant ainsi pas part aux délibérations et vote.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	1 608 857,00	1 099 874,99
011	Charges à caractère général	519 230,00	327 632,63
012	Charges de personnel	599 295,00	530 312,03
65	Autres charges gestion courante	132 471,00	78 634,24
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
66	Charges financières	20 964,00	16 164,84
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	295,00
042	Opérations d'ordre		1 124,25
022	Dépenses imprévues	84 917,00	
023	Virement à la section d'investisst	103 768,00	
	TOTAL RECETTES	1 086 941,00	1 179 157,22

70	Produits des sces, domaine et vtes	74 110,00	108 128,85
73	Impôts et taxes	655 591,00	732 537,60
74	Dotations et participations	336 889,00	297 395,14
75	Autres produits de gestion courante	12 292,00	19 665,00
013	Atténuation de charges	7 750,00	18 900,93
76	Produits financiers		6,90
77	Produits exceptionnels	309,00	1 948,55
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		574,25
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	521 916,00	521 916,01

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité (par 17 voix pour dont 4 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12
TOTAL	383 123,00	120 374,95	244 700,82
Dépenses d'équipement	302 327,00	50 159,21	244 700,82
Individualisées en opérations			
21. Immobilisations Corporelles			
45. Opérations pour compte de tiers			
Dépenses financières	59 077,00	47 923,31	
16 Emprunt	47 924,00	47 923,31	
165 Dépôts et cautionnements			
26 Parts sociales	00	00	
020 Dépenses imprévues	11 153,00		
Opérations d'ordre de section à section			
Opérations réelles	361 404,00	98 082,52	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		22 292,43	
Déficit Investissement ex. n-1			

OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

Vue d'ensemble section d'investissement :

RECETTES :

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12
TOTAL	331 270,00	207 628,34	39 199,00
Recettes d'équipement	71 216,00	56 140,00	39 199,00
10. Dotations fonds divers et réserves (hors	71 310,00	79 596,26	

1068) Compte 1068. Excédent capitalisé	49 049,00	49 049,65	
13 Subventions	71 216,00	79 596,26	39 199,00
16 Emprunts et dettes assimilées			
024. Produits des immobilisations	14 208,00		
Recettes financières	134 567,00	128 645,91	
Recettes réelles	205 783,00	184 785,91	39 199,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
021 Virement de la section de fonctionnement	103 768,00		
040 Opérations transferts entre sections		1 124,25	
041 Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 719,00	21 718,18	

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR au 31/12
	TOTAL	71 216,00	56 140,00	15 026,00
10002	Eglise			
10003	Subventions chapelle	26 001,00	16 941,00	9 060,00
10004	Groupe scolaire	2 008,00		2 008,00
10006	Bois et forêts			
10008	Mairie	4008,00		3 958,00
10009	Subventions	39 199,00	39 199,00	
10010	Subventions			

OPERATIONS FINANCIERES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts	titres émis	RAR au 31/12
TOTAL		331 270,00	207 628,34	15 026,00
10222	f.c.t.v.a.	61 310,00	61 310,79	
10223	Taxe locale d'équipt			
10 226	Taxe d'aménagement	10 000,00	18 285,47	
1321 Etat	Subvention	6 040,00	6 040,00	
1322 Régions		15 088,00	4 542,00	10 496,00
Département		50 088,00	45 558,00	4 530,00
1328				
Autres recettes financières				

1641	Emprunts			
	Ventes terrains nus			
165	Dépôt et caut			
2111	Installations de voirie			
	Matériel roulant			
2152	Cessions de biens			
21571	Virement de la section de fonctionnement	103 768,00		
021				
024	Produits de cession	14 208,00		
040	Opérations d'ordre transfert		1 124,25	
041	Opérations patrimoniales	21 719,00	21 718,18	
1068	Excédent de fonct capit.	49 049,00	49 049,65	
Résultat reporté N-1		51 853,00	51 853,22	

La section d'investissement est approuvée par chapitre, par opération, à l'unanimité (par 17 voix pour dont 3 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote).

Il ressort du compte administratif 2016 un excédent de fonctionnement de 601 198,24 euros et un excédent d'investissement de 139 106,61 Euros et un déficit des RAR 2016 soit 229 674,82 euros (voir document budgétaire CA2016).

Une provision au compte 1068 de 90 568,21 euros sera capitalisée.
Le résultat de fonctionnement reporté sera donc de 510 630,03 euros.

RESULTAT D'EXERCICE 2016 :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :			
	1 099 874,99	1 179 157,22	
Résultat n-1		521 916,01	
Résultat n (excédent)			601 198,24
Investissement :			
	120 374,95	207 628,34	
Résultats n-1		51 853,22	139 106,61
Résultat n (déficit)			
Résultat 2016			
RAR 2016	244 700,82	15 026,00	
Déficit sur RAR			-229 674, 82
Résultat global 2016 excédent de			510 630,03

fonctionnement à reporter			
----------------------------------	--	--	--

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2016 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal est en tout point en accord avec le compte administratif de la commune de VERRIERES pour l'exercice 2016, Qu'il reprend tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité, (par 18 voix pour dont 4 pouvoirs) :**

D'APPROUVER le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2016,

DE DECLARER que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PEUCHERET, maire de VERRIERES (Aube),

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, Considérant les besoins recensés pour l'année 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investiss.	51 853,22 €	0	87 253,39 €	244 700,82€ 15 026,00 €	-229 674,82 €	-90 568,21 €
Fonct.	570 965,66 €	49 049,65 €	79 282,23 €			601 198,24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, (par 18 voix pour dont 4 pouvoirs),**

DECIDE D'AFFECTER le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	601 198,24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	90 568,21 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	510 630,03 € 90 568,21 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	/
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

IMPOTS LOCAUX 2017 - VOTE DES TAUX :

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2017 mentionnées dans l'état 1259 concernent la taxe d'habitation et les taxes foncières du bâti et du non bâti, elles augmentent globalement d'environ 1,37 % par rapport aux bases d'imposition effectives de 2016.

soit :

Taxe d'habitation	1 817 366	à	1 842 000
Taxe foncière	1 071 094	à	1 087 000
Taxe foncière non bâti	60 375	à	60 400

Monsieur le Maire précise que :

L'article 75 de la loi de finances pour 2016 a réinstauré le bénéfice de l'exonération de taxe d'habitation prévu au 1 de l'article 1414 du Code Général des Impôts aux contribuables qui ont perdu en 2015 le bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial. Cette mesure législative qui n'avait pas pu être intégrée dans le calcul des bases prévisionnelles 2015, l'a été au cours de l'année 2016, de ce fait la base d'imposition effective de 2016 est donc d'un montant inférieur à celle de 2015 (1 817 366 en 2016 / 1 823 319 en 2015), sachant que l'Etat ne compense pas ces exonérations auprès des communes.

Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité Troyes Champagne Métropole (TCM) constituée le 1^{er} janvier 2017, la réglementation en vigueur oblige l'application de taux d'imposition intercommunaux uniformisés pour les 3 taxes ménages, ce qui a des conséquences directes sur chaque contribuable.

En effet les taux 2017 des 3 taxes ménages (Taxe d'Habitation -TH, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFB et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties - TFNB) sont désormais établis sur la base des taux moyens pondérés des intercommunalités existantes. Il en ressort que les nouveaux taux de Troyes Champagne Métropole (TCM) sont les suivants :

TH : 10,69 % au lieu de 10,61%,

TFB : 0,122% au lieu de 0%

TFNB : 0,917% au lieu de 1,2%,

Il a été décidé de mettre en œuvre pour 2017 un régime de neutralité fiscale qui garantit aux ménages une stabilité de leur imposition par rapport à l'année précédente, hors augmentation des bases. Chaque commune est donc invitée à moduler ses propres taux d'imposition en conséquence.

Pour VERRIERES, les nouveaux taux communaux découleront donc de l'application d'une compensation des taux intercommunaux à la hausse par une compensation équivalente à la baisse.

Les recettes nouvelles attendues par Troyes Champagne Métropole (TCM) sont estimées à 2 830€, à la charge des administrés.

Afin d'obtenir la neutralité fiscale pour ces derniers, il convient donc de **baisser les taux communaux** pour compenser la hausse de 2 830€ subie par les administrés, soit :

TH : 11,85% au lieu de 11,93%

TFB : 20 % au lieu de 20,12%

TFNB : 22,41% au lieu de 22,56%

Enfin, pour que la commune bénéficie aussi à son tour de la neutralité fiscale, la perte financière liée à la baisse des taux ménage sera compensée par une attribution de compensation de 2 830€ versée à la commune par Troyes Champagne Métropole (TCM).

Il est proposé, à l'assemblée délibérante, de modifier le taux de chaque taxe cette année comme suit :

Taxe d'habitation de **11,93 % à 11,85 %**

Taxe foncière bâti de **20,12 % à 20,00 %**

Taxe foncière non bâti de **22,56 % à 22,41 %**

Cela représente un produit de **449 213 Euros au lieu de 452 081 Euros**.

La commune doit par ailleurs reverser la somme de **145 712 euros** au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à **l'unanimité, (par 18 voix pour dont 4 pouvoirs)**,

VOTE ces taux pour l'année 2017.

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à M BERTIN Michel, 3^{ème} adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2017, examinées en commission culture animation.

ECOLES :

Maternelle :

Coopérative scolaire 950 Euros

Primaire : Coopérative scolaire 1 720 Euros

Primaire : Subvention classe de mer /

ou classe de neige

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Association Parents d'élèves : pas de demande 0 Euros

A.S.V. (Judo - Cyclo - Tennis - Foot - Gym) 4 000 Euros

CALVA 450 Euros

CCT10 80 Euros

Compagnie des Sapeurs -Pompiers 660 Euros

(subvention annuelle 440 euros + 220 euros subvention spécifique)

Créateurs du Val de Seine : pas de demande 0 Euros

Danse passion 85 Euros

Amicale des Démobilisés 85 Euros

La Chasse Verrichonne	50 Euros
Ludothèque	2 800 Euros
(subvention annuelle 2 700 euros + subvention exceptionnelle 100 euros prévu pour les frais de fonctionnement)	
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble)	
(600 euros + 200 euros de subvention exceptionnelle à la section Echecs)	800 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES :

Clique Musique Cérémonie	90 Euros
Les Croqueurs de Pommes	28 Euros
Visiteurs Hospitaliers	105 Euros

AUTRES SUBVENTIONS :

Comité Social du Personnel Communal	13 000 Euros
C.C.A.S.	200 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour dont 4 pouvoirs, Mme RICHÉ Céline, M. LAGOGUEY Janick et Mme LANOUX Claudie n'ayant pas pris part à la délibération et au vote),**
ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2017 pour un montant de **24 903,00 Euros au compte 6574 et 200 Euros au compte 657362.**

BUDGET PRIMITIF 2017 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2017. Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter leurs interrogations ou leurs observations.
 Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission de Finances du 27 Mars 2017, présente une balance générale comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 613 988,00	1 103 358,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		510 630,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 613 988,00	1 613 988,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
--	--	----------	----------

V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	187 056,00	277 624,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	244 700,00	15 026,00
	001 RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE		139 106,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	431 756,00	431 756,00
	TOTAL DU BUDGET	2 045 744,00	2 045 744,00

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	1 613 988,00	1 613 988,00
011	Charges à caractère général	528 250,00	528 250,00
012	Charges de personnel	598 220,00	598 220,00
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	95 600,00	95 600,00
66	Charges financières	15 860,00	15 860,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00
042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	86 858,00	86 858,00
023	Virement à la section d'investisst	140 488,00	140 488,00
	TOTAL RECETTES	1 103 358,00	1 103 358,00
70	Produits de sces, domaine et vtes directes	79 417,00	79 417,00
73	Impôts et taxes	731 075,00	731 075,00
74	Dotations et participations	276 579,00	276 579,00
75	Autres produits de gestion courante	15 919,00	15 919,00
013	Atténuation de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	368,00	368,00
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	510 630,00	510 630,00
	TOTAL Recettes	1 613 988,00	1 613 988,00

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs.**

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de **1 613 988 Euros, avec un excédent reporté de 510 630,00 Euros.**

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
TOTAL	244 700,00	187 056,00	187 056,00	431 756,00
Dépenses d'équipement	244 700,00	117 626,00	117 626,00	362 326,00
Individualisées en opérations	244 700,00	117 626,00	117 626,00	362 326,00
45. Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières		69 430,00	69 430,00	69 430,00
Emprunts		48 650,00	48 650,00	46 650,00
Dépôt et caut.				
Autres dépenses				
Terrains nus				
Dépenses imprévues		20 780,00	20 780,00	20 780,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
001 Solde d'exécution reporté				
Total dépenses d'investissements	244 700,008	187 056,00	187 056,00	187 056,00

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
	TOTAL	244 700,00	117 626,00	117 626,00	362 326,00
10001	Zone artisanale				
10002	Eglise ST Pierre				
10003	Chapelle St Aventin	30 200,00	36 120,00	36 120,00	66 320,00
10004	Groupe scolaire	15 114,00	- 3 150,00	- 3 150,00	11 964,00
10005	Equipement incendie		3 110,00	3 110,00	3 110,00
10006	Terrains et bois	5 707,00	2 500,00	2 500,00	8 207,00
10007	Equipements sportifs et de loisirs				
10008	Mairie	31 417,00	14 560,00	14 560,00	45 977,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	53 708,00	40 436,00	40 436,00	94 144,00
10010	Autres immeubles communaux	108 554,00	24 050,00	24 050,00	132 604,00

RECETTES :

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
TOTAL	15 026,00	277 624,00	277 624,00	292 650,00
Recettes d'équipement	15 026,00	23 068,00	23 068,00	38 094,00
13 Subventions d'investissement	15 026,00	23 068,00	23 068,00	38 094,00
10 Dot fonds divers hors 1068		23 500,00	23 500,00	23 500,00
16 Emprunt et dettes				

assimilés 21 Immobilisation				
024 Cessions terrains matériel		90 568,00	90 568,00	90 568,00
1068 Excédents fonct capitalisé				
Recettes financières		114 068,00	114 068,00	114 068,00
Opérations réelles 10 Dot fond divers hors 13 Subv d'Equipt 024 Produit cession Opérations d'ordre de section à section				
Virement de la section de fonctionnement		140 488,00	140 488,00	140 488,00
Excédent reporté		139 106,00		139 106,00

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	15 026,00	23 068,00	38 094,00
10001	Zone artisanale			
10002	Eglise ST Pierre			
10003	Chapelle St Aventin	9 060,00	18 668,00	27 728,00
10004	Groupe scolaire	2 008,00		2 008,00
10005	Equipement incendie			
10006	Terrains et bois			
10007	Equipements sportifs et de loisirs			
10008	Mairie	3 958,00		3 958,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries		4 400,00	4 400,00
1010	Autres immeubles communaux			

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre, avec une présentation par opération, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs.**

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **431 756 euros dont un excédent reporté de 139 106 euros.**

Le déficit des restes à réaliser reporté d'investissement de 2017 est compensé par une réserve au compte 1068 de 90 568 Euros.

INSTAURATION MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L153-45, créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verrières approuvé par délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2016,

Considérant la nécessaire adaptation du règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin notamment de revoir des règles d'implantation, d'aspect des constructions et pente de toitures.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée, les éléments envisagés à la modification le permettant,

Le CONSEIL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs,**

DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verrières ;

DIT que le dossier de modification simplifiée sera notifié, avant sa mise à disposition au public, à Madame la Préfète et aux autres personnes publiques associées ;

DIT que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à la disposition du public en mairie de Verrières ;

DIT qu'un arrêté précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché dans la mairie de Verrières. Cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant de conduire ladite procédure.

AUTORISE le maire à signer le devis pour acceptation en retour.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR PROCEDURE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 29 Novembre 2016 doit faire l'objet d'une procédure de modification simplifiée.

A ce titre le conseil est appelé à retenir un bureau d'études pour assurer la mission d'assistance administrative et technique.

Considérant la proposition de devis du 31 Mars 2017 d'un montant de 2000 euros HT soit 2 200 euros TTC présentée par le bureau d'Etudes PERSPECTIVES, URBANISME ET PAYSAGE de CHARMONT SOUS BARBUISE (Aube) qui a précédemment assuré cette même mission pour la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune en Plan Local d'Urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs,**

RETIENT le Bureau d'Etudes **PERSPECTIVES, URBANISME ET PAYSAGE** de CHARMONT SOUS BARBUISE (Aube), pour assurer la mission d'assistance générale et technique à caractère administratif, technique de la procédure de révision simplifiée du plan local d'urbanisme.

Le coût de la prestation étant de **2 000,00 euros HT soit 2 200,00 euros TTC.**

AUTORISE le maire à signer le devis pour acceptation en retour.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2017.

Informations et questions diverses :

Information de Monsieur le Maire :

Transport à la demande :

Monsieur le Maire rend compte de la mise en place du transport à la demande sur la commune et rapporte qu'après interrogation de la TCAT, le système fonctionne bien.

Lettre pétition :

Mme BOURGOIN a transmis un courrier émanant des riverains de la rue des Futaies se plaignant du passage des bus TCAT qui abiment le rond-point. Ils soulignent également le risque de dégradation de la rue compte tenu du poids des véhicules de transport.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place et présente la réponse suivante :

Lors de la réunion organisée à l'attention des riverains pour expliquer les travaux envisagés dans cette rue pour le passage du bus, seul un couple d'administrés de cette voie s'est déplacé sur les 9 invitations lancées. Monsieur le Maire précise néanmoins qu'il a déjà remonté l'information auprès de la TCAT afin que les chauffeurs fassent attention, la partie nouvellement goudronnée étant calibrée plus large que nécessaire pour manœuvrer. Par ailleurs il indique qu'après renseignement pris auprès des différents services de TCM, un bus vide pèse 11 tonnes, à comparer par exemple avec les rotations du camion d'enlèvement des ordures ménagères, qui pèse 13 tonnes à vide et jusqu'à 26 tonnes en charge. Il rappelle enfin que ces travaux ont permis de créer un arrêt de bus supplémentaire, central pour les habitants de Saint-Aventin et notamment pour les enfants qui utilisent le service de ramassage scolaire.

Cabinet médical :

Un projet de cabinet médical est en cours d'étude avec le dossier de création de lotissement de la SA MON LOGIS, rue Jean MOULIN.

(phase de discussion avec les professionnels de santé).

Tarifs centre de loisirs 11/2016 :

La CAF demande de supprimer la participation instaurée pour les grandes sorties des enfants du centre au mois de juillet et préconise en contre partie un tarif à la semaine avec inscription de même.

Elections présidentielles :

L'ouverture et la fermeture des bureaux de vote les 23 Avril et 7 mai 2017 sont prévues de 8H00 à 19H00.

Mme BAGATTIN :

La chasse à l'œuf aura lieu le lundi 17 avril 2017. Un mail sera envoyé à tous les conseillers pour son organisation.

M BONENFANT :

Projet d'achat d'un camion de pompier :

Les pompiers volontaires de Verrières ont présenté une demande d'achat d'un camion d'une valeur de 40 000 euros HT. Ce nouveau véhicule viendrait en remplacement du camion actuel et de la motopompe qui serait mise en vente. Les pompiers contribueraient à cet achat en reversant leurs vacances sur une période de deux ans soit environ 6000 euros.

Cette demande n'a pas été satisfaite compte tenu du coût et des priorités du budget de cette année.

M MOLINET :

Informe de la vente de sa maison sur Verrières et de son départ sur Bréviandes.

M LUISE :

Parcours de santé :

Les travaux du parcours de santé sur le lotissement de la rue des Noyers sont terminés.

Fin de séance 23H42.